

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2016

Nombre de membres	L'an deux mille seize, le 22 Mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Cap d'Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 35 Votants : 39 Suffrages exprimés : 39	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames, Messieurs, Michel FARENC, Catherine CORBIER, Jean-François COMBES, Alain CASTAN, Christine ANTOINE, Edith FABRE, Claude GEISEN, Alain GRENIER, Christian THERON, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Madame, Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra LESTEL-BOUISSY, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillère et conseillers syndicaux, ayant donné respectivement mandat à Madame, Messieurs, Michel SUERE, Michèle MILLER, Jacques LIBRETTI, Michel HERAIL, conseillère et conseillers syndicaux.
16 MARS 2016	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Mesdames, Messieurs, Gérard BOYER, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.
Date de transmission en sous-préfecture	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Pascale LAUGE, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
.....	
Date d'affichage	
.....	
Délibération	
N° 2016-14	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Yann LLOPIS.
Contrôle de légalité	OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME – BUDGET 2016 Rapporteur : Le Président Lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 2 février 2016, vous ont été présentés, le planning et les étapes de la révision du SCoT dans un cadre pluriannuel. Cette révision comporte plusieurs études dont certaines réalisées par des prestataires extérieurs qui nécessite l'inscription de crédits d'investissement sur les 3 ans à venir. Les montants annuels de ces investissements ont été définis pour répondre au calendrier de la révision et établis en cohérence avec notre stratégie financière et dans le respect de nos équilibres financiers. Vu la loi du 6 février 1992 et le décret du 20 février 1997 ; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2311 – 3 et R 2311 – 9 Conformément à l'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26 Août 2005 applicable à compter du 1er Janvier 2006.

Ces études, ayant un caractère pluriannuel, peuvent faire l'objet, lors du vote du Budget Primitif, d'une autorisation de programme.

Il est nécessaire, en fonction du planning de ces études, de préciser la répartition prévisionnelle annuelle des crédits de paiement et le montant global de cette autorisation de programme.

Ceci assurera un meilleur suivi de nos engagements et optimisera la gestion administrative et comptable en permettant de mobiliser les crédits en fonction des échéances de paiement.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des engagements à effectuer ; les crédits de paiement sont inscrits au budget de l'exercice.

Ainsi est soumise à votre approbation, la validation de l'autorisation de programme « études conduites dans le cadre de la révision du SCoT » et de ses crédits de paiement :

Cette autorisation de programme regroupe en particulier les études portant sur :

- l'évaluation environnementale ;
- l'eau ;
- le volet économie, commerce et tourisme du SCoT
- ainsi que des actualisations d'études déjà réalisées telle que l'étude d'occupation des sols.

Elle aura une durée de 3 ans, de 2016 à 2018, s'élève à 320 000 € TTC.

AUTORISATION DE PROGRAMME	Montant AP	CREDITS DE PAIEMENT		
		2016	2017	2018
Etudes conduites dans le cadre de la révision du SCoT	320 000 €	150 000 €	140 000 €	30 000 €

Des subventions sont susceptibles d'être obtenues pour assurer une partie du financement de certaines études en particulier une subvention de l'agence de l'eau pour l'étude sur l'eau.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'autorisation de programme de 2016 à 2018 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

